

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

PRÉFECTURE DE L'YONNE
20 JUIN 2011
ARRIVÉE

Commune de MAGNY

Arrondissement d'Avallon



Edition 2011

Le mot du Maire

La commune de MAGNY est située à 6 kilomètres d'AVALLON, et en bordure de la rivière « Le Cousin ». dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est tornade, neige.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)** qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépendent.

Le Maire

.....

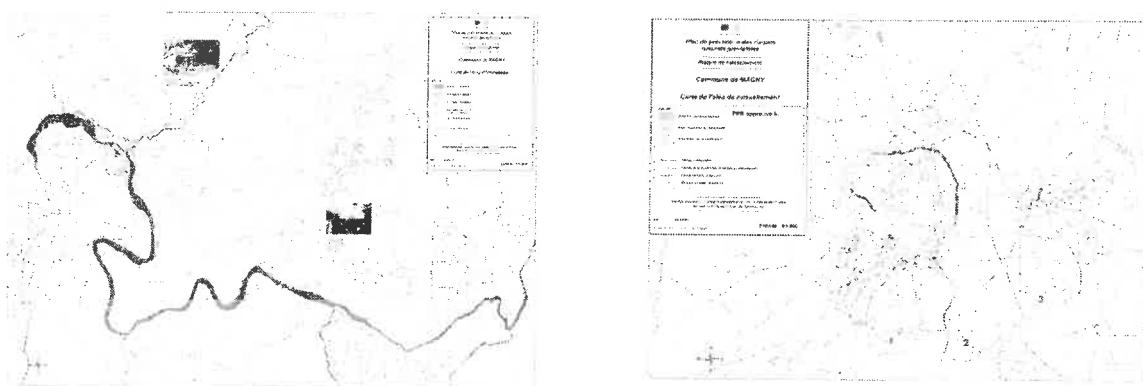
COMMUNE de MAGNY

Mise à jour :

DICRIM

RISQUE INONDATION « 1910 »

Page n°3



ACTION DU MAIRE

- permanence mairie :
 - mardi de 16 heures 30 à 19 heures 30
 - vendredi de 17 heures à 19 heures
- déviation route de Méluzien
- déclenchement PCS ou partie

ALERTE

Indiquer le ou les moyens disponibles :

- cloches

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

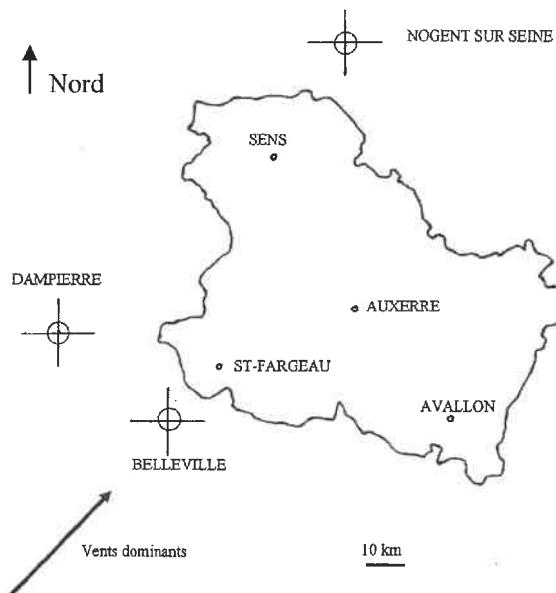
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

COMMUNE de MAGNY
DICRIM

Mise à jour :

RISQUE NUCLEAIRE

Page n°4



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et de l'école, le cas échéant « Clairefontaine » et l'hôtel IBIS – Entreprises de la Zone Artisanale Bonjuan*
- *Permanence mairie :*
 - *mardi de 16 heures 30 à 19 heures 30*
 - *vendredi de 17 heures à 19 heures*
- *Déclenchement du PCS ou partie*

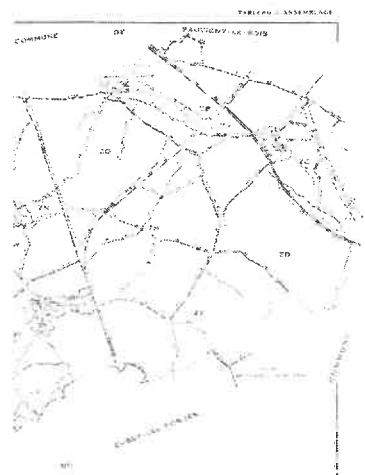
ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches : 3 mn – 1 mn – 3 mn – 1 mn ...*
- *appel des ADJTS pour alerte des différents hameaux*
- *⚠ au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE de DICRIM	Mise à jour :
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	Page n°5



Chemin de fer

Routes D606

Autoroute A6

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- *Permanence mairie*
- *Evacuation partielle ou totale de la population / confinement*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec SRD*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches avec le signal correspondant pour confinement*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de MAGNY DICRIM	Mise à jour :
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n°6

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (décembre 2006)

Qu'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose daucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)



30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : M. ou Mme _____*
- *Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50).
Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

COMMUNE de MAGNY	Mise à jour :
DICRIM	
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n°7

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (voir liste)*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais : église et mairie salles en rez-de-jardin*
- *si aggravation, déclenchement du PCS ou partie*
- *indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques pour les personnes fragiles*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de MAGNY

D.I.C.R.I.M.

EN CAS D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS

France BLEU	103.5Mhz
France Info	105.5Mhz

SITES INTERNET

Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing

NUMEROS UTILES

MAIRIE DE	
POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
PREFECTURE	03.86.72.79.89
METEO France	08.92.68.02.89
DDSV	03.86.94.22.50
DDASS	03.86.51.80.00
Centre Antipoison	03.83.32.36.36